



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pommes

Question écrite n° 26269

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les vives préoccupations des producteurs de pommes qui, en l'absence d'encadrement communautaire du marché, doivent faire face à la baisse des prix et à des problèmes de concurrence difficilement maîtrisables. Il lui rappelle que ces producteurs, avec l'appui des pouvoirs publics français, ont mis en place depuis de nombreuses années des actions collectives visant à mieux appréhender le marché. La France est le premier exportateur mondial de pommes, avec 800 000 tonnes exportées chaque année, mais elle est fortement concurrencée par d'autres pays, dont les Etats-Unis, qui bénéficient de la faiblesse actuelle du dollar, d'une politique d'aides directes importantes et de mesures de défiscalisation. Considérant l'ensemble de ces éléments, il semblerait opportun de maintenir un dispositif d'appui aux exportations hors Union européenne, ce qui permettrait d'éviter un engorgement du marché national et une baisse catastrophique des cours. Consciente des difficultés budgétaires du moment, la profession espère une mesure de soutien significative de la filière pomme, laquelle, faut-il le souligner, connaît de graves difficultés du fait de la sécheresse et des nombreux aléas climatiques ayant touché les vergers depuis le début du printemps. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui préciser ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

Les caractéristiques particulières des pommes françaises de la campagne en cours (petit calibre, faible coloration) et la présence plus massive de pommes en provenance de l'hémisphère sud ont suscité l'inquiétude dans la filière, que ce soit pour l'écoulement des produits français sur le marché intérieur ou à l'export qui constitue un débouché important. Dès que les premières difficultés sont apparues, des réunions de travail avec les professionnels du secteur ont été organisées. Une première aide de 250 000 euros a été débloquée pour aider les projets d'exportations et ce malgré les actuelles contraintes budgétaires. En amont de cette aide débloquée en urgence, le secteur de la pomme ainsi que celui du kiwi ont pu bénéficier d'une aide de la Communauté européenne et de l'Etat dans le cadre du programme de promotion « PROMEUROP » 2003-2006. L'aide globale pour ce projet présenté par l'interprofession, plus de 19,5 millions d'euros sur trois ans, est d'un montant encore jamais atteint. Par ailleurs, le programme de promotion « pomme » sur les pays tiers, Eurofel vient d'être renouvelé pour trois ans par la Commission, à hauteur de près de 3 millions d'euros dont 2,1 millions d'euros débloqués par les pouvoirs publics. Ce type de soutien à la promotion des produits est de nature à favoriser la consommation et à prévenir les difficultés du marché. Depuis, on constate une évolution satisfaisante. Il convient toutefois de rester vigilant sur l'évolution de cette campagne. Un travail approfondi de réflexion sur l'avenir de l'ensemble de la filière fruits et légumes a été réalisé dans le cadre d'un audit qui a donné lieu à l'élaboration d'un rapport d'étape auquel a participé l'ensemble des partenaires. Sur cette base, une nouvelle expertise est en cours portant plus particulièrement sur l'organisation économique et les outils d'intervention. Ces travaux devraient permettre de déterminer les priorités sur lesquelles la dynamique de ce secteur réclame que soient concentrés les efforts.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26269

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7746

Réponse publiée le : 22 juin 2004, page 4673